

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN
COMTÉ DE MONTMORENCY**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MERCREDI LE 28 JUIN 2017

À la séance extraordinaire du Conseil municipal de L'Ange-Gardien, tenue à la salle de la Mairie, le mercredi le 28 juin 2017 à 19h étaient présents : Mesdames Chantale Gagnon et Diane Giguère, Messieurs Simon Marcoux et Michel Laberge sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Lefrançois.

Absents : Roger Roy et Félix Laberge.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La secrétaire-trésorière fait la lecture de l'ordre du jour.

17-06-9073

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que l'ordre du jour présenté soit accepté et que les délibérations et la période de questions portent uniquement sur ce dernier, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

2. Octroi de contrat pour la surveillance pour la construction de deux nouvelles chambres de réduction de pression

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation par pondération pour les services professionnels d'ingénierie pour la surveillance pour la construction de deux nouvelles chambres de réduction de pression ;

ATTENDU la réception de trois soumissions ;

17-06-9074

ATTENDU l'évaluation par pondération effectuée par le comité de sélection ;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, d'octroyer le contrat de services professionnels d'ingénierie à la firme CIMA senc, et au coût de 33 917.63 \$, taxes incluses, pour la surveillance pour la construction de deux nouvelles chambres de réduction de pression, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

3. Période de questions

4. Levée de la séance

Monsieur le maire demande une résolution pour lever la séance.

17-06-9075

IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que la présente séance soit levée, il est 19h10, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

« Je, Pierre Lefrançois, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*. »

Pierre Lefrançois, Maire

Lise Drouin, Directrice générale / Secrétaire-trésorière